

LES CHIFFRES

Des violences massives

1 enfant sur 10 est victime de violences intrafamiliales

160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année
(source : Ciivise 1)

Un mal-être des élèves à combattre

Plus de 400 suicides d'adolescent-es chaque année
(source : chiffres officiels 2024)

Plus d'1 élève sur 4 sera victime de harcèlement ou de violences au cours de sa vie.
(source : enquête Santé des élèves - OR2S/Académie Hauts de France 2022)

1 victime de LGBTphobie sur 5 en contexte familial **ressent un mal de vivre**
(source : rapport SOS homophobie 2024)

DES ENJEUX MAJEURS

L'objectif est de développer des habitudes favorisant **la santé et le bien-être des élèves.**

C'est un outil crucial pour lutter contre les violences de genre, les discriminations la culture de l'inceste, du viol

Il s'agit de construire une culture de **l'égalité** et du **respect.**

L'EVARS est un enjeu féministe et intersectionnel.



L'EVARS

Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité

c'est pour nous toustes !

LES RELATIONS AUSSI, ÇA S'APPREND.



nous
toutes
.org

fcpé

L'EVARS KÉSAKO ?

En janvier 2025, la France adopte le 1^{er} programme d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle (maternelle et primaire) et à la Sexualité (collège et lycée), dit EVARS.

Depuis 2001, la loi Aubry impose 3 séances obligatoires/an et les instances internationales (OMS, Commission européenne) incitent depuis près d'une décennie à leur mise en œuvre.

Sans programme ni moyens, seuls 15 à 20 % des élèves en bénéficient, souvent dans les mêmes établissements.



QUEL EST LE CONTENU DE CE PROGRAMME ?

3 thèmes sont abordés, adaptés au niveau et à l'âge des élèves :

- . **L'axe biologique** : comment se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps ?
- . **L'axe psycho-émotionnel** : comment rencontrer les autres, construire avec eux des relations respectueuses et s'y épanouir ? Comment identifier et comprendre ses émotions ?
- . **L'axe juridique et social** : comment trouver sa place dans la société, y être libre et responsable ?

En maternelle et élémentaire

L'accent est mis sur :

- . **La notion de respect**, notamment de son corps et de son intimité
- . **La notion de consentement** : comment dire oui et comment exprimer ou accepter un refus dans la vie quotidienne
- . **La compréhension des émotions**, les siennes et celles des autres
- . **La capacité à identifier** un adulte de confiance et à demander de l'aide

Au collège et au lycée

L'accent est mis sur :

- . **Les relations respectueuses et la prévention des risques** liés à la sexualité (contraception, choix responsables)
- . **La lutte contre le harcèlement et les discriminations**
- . **La reconnaissance des situations de violences** (emprise, violences sexistes et sexuelles)
- . **La compréhension des notions de diversité et d'inclusion** (lutte contre l'homophobie et le racisme)

L'EVARS Éducation à la Vie Affective,
Relationnelle et à la Sexualité
c'est pour nous toustes !

LE QUIZZ

**Est-ce qu'un-e élève
peut être dispensé-e ?**

NON. Il s'agit d'un enseignement obligatoire. Depuis la loi Aubry de 2001, la participation de chaque élève est donc obligatoire et ne nécessite pas l'accord parental. Ceci s'applique dans les établissements publics et privés sous contrat.

**Quelle est la méthode pédagogique
adoptée pour l'EVARS ?**

Une méthode interactive, progressive et positive. L'approche positive encourage une vision respectueuse de soi et des autres à travers une démarche bienveillante et inclusive, favorisant l'empathie. L'approche progressive est adaptée à chaque niveau et âge des élèves. Enfin une pédagogie interactive est mise en œuvre via des débats, des échanges guidés et des exercices de réflexion favorisant le dialogue et l'écoute. L'éducation à la sexualité n'est pas une éducation aux actes sexuels !!

L'EVARS Éducation à la Vie Affective,
Relationnelle et à la Sexualité
c'est pour nous toustes !

LE QUIZZ

**Est-ce qu'un-e élève
peut être dispensé-e ?**

NON. Il s'agit d'un enseignement obligatoire. Depuis la loi Aubry de 2001, la participation de chaque élève est donc obligatoire et ne nécessite pas l'accord parental. Ceci s'applique dans les établissements publics et privés sous contrat.

**Quelle est la méthode pédagogique
adoptée pour l'EVARS ?**

Une méthode interactive, progressive et positive. L'approche positive encourage une vision respectueuse de soi et des autres à travers une démarche bienveillante et inclusive, favorisant l'empathie. L'approche progressive est adaptée à chaque niveau et âge des élèves. Enfin une pédagogie interactive est mise en œuvre via des débats, des échanges guidés et des exercices de réflexion favorisant le dialogue et l'écoute. L'éducation à la sexualité n'est pas une éducation aux actes sexuels !!

L'EVARS Éducation à la Vie Affective,
Relationnelle et à la Sexualité
c'est pour nous toustes !

LE QUIZZ

**Est-ce qu'un-e élève
peut être dispensé-e ?**

NON. Il s'agit d'un enseignement obligatoire. Depuis la loi Aubry de 2001, la participation de chaque élève est donc obligatoire et ne nécessite pas l'accord parental. Ceci s'applique dans les établissements publics et privés sous contrat.

**Quelle est la méthode pédagogique
adoptée pour l'EVARS ?**

Une méthode interactive, progressive et positive. L'approche positive encourage une vision respectueuse de soi et des autres à travers une démarche bienveillante et inclusive, favorisant l'empathie. L'approche progressive est adaptée à chaque niveau et âge des élèves. Enfin une pédagogie interactive est mise en œuvre via des débats, des échanges guidés et des exercices de réflexion favorisant le dialogue et l'écoute. L'éducation à la sexualité n'est pas une éducation aux actes sexuels !!

Est-ce que cette éducation consiste à rendre les élèves responsables de leur protection ?

L'EVARS est une responsabilité des institutions consistant à remplir leurs missions de prévention et de protection contre les violences faites aux enfants. Elle vise à apprendre aux élèves à détecter, reconnaître et signaler des situations de violences, à identifier un adulte de confiance, et à prendre conscience des dangers liés aux réseaux sociaux et internet.

Qui est chargé de cet enseignement et dans quel cadre ?

L'enseignant.e. Les séances EVARS seront construites par l'enseignant.e, avec ou sans une association agréée, au sein du projet de l'établissement, avec l'équipe pédagogique et en application de ce nouveau programme officiel. Les enseignants sont formés à cette matière depuis la loi Aubry 2001. Les associations intervenantes sont agréées par l'Education Nationale via un processus strict qui porte tant sur l'association elle-même que sur chacune de ses intervenantes.



Est-ce que cette éducation consiste à rendre les élèves responsables de leur protection ?

L'EVARS est une responsabilité des institutions consistant à remplir leurs missions de prévention et de protection des violences des élèves. Elle vise à apprendre aux élèves à détecter, reconnaître et signaler des situations de violences, à identifier un adulte de confiance, et à prendre conscience des dangers liés aux réseaux sociaux et internet.

Qui est chargé de cet enseignement et dans quel cadre ?

L'enseignant.e. Les séances EVARS seront construites par l'enseignant.e, avec ou sans une association agréée, au sein du projet de l'établissement, avec l'équipe pédagogique et en application de ce nouveau programme officiel. Les enseignants sont formés à cette matière depuis la loi Aubry 2001. Les associations intervenantes sont agréées par l'Education Nationale via un processus strict qui porte tant sur l'association elle-même que sur chacune de ses intervenantes.



Est-ce que cette éducation consiste à rendre les élèves responsables de leur protection ?

L'EVARS est une responsabilité des institutions consistant à remplir leurs missions de prévention et de protection des violences des élèves. Elle vise à apprendre aux élèves à détecter, reconnaître et signaler des situations de violences, à identifier un adulte de confiance, et à prendre conscience des dangers liés aux réseaux sociaux et internet.

Qui est chargé de cet enseignement et dans quel cadre ?

L'enseignant.e. Les séances EVARS seront construites par l'enseignant.e, avec ou sans une association agréée, au sein du projet de l'établissement, avec l'équipe pédagogique et en application de ce nouveau programme officiel. Les enseignants sont formés à cette matière depuis la loi Aubry 2001. Les associations intervenantes sont agréées par l'Education Nationale via un processus strict qui porte tant sur l'association elle-même que sur chacune de ses intervenantes.

